

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL117

présenté par

M. Serville, M. Nilor, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

Dans les collectivités de Guyane et de Mayotte, cette expérimentation est appliquée pour la durée des plans de convergence.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard du retard accumulé par les deux collectivités de Guyane et Mayotte, il convient d'étendre le dispositif expérimental prévu à l'article 13 au delà d'une durée de 5 ans.